



Rupture de contrat de l'employeur cdi

Par **joe74**, le **17/04/2013** à **17:16**

bonjour ,
dans mon cas present contrat cdi depuis aout 2012 dans la securite sens carte pro.employeur
le sachant a la signature du contrat .a l'heure actuelle souhaitant me licencier pour cette
raison de ne pas avoir cette carte.sachant qui n'etait pas autorisé à me faire signer ce contrat.
la question et est-ce que je peux lancer une procedure au prud'homme pour licencement abusif
merci